Mais comme on n'est pas de sang froid, l'ordonnance rendue va être un argument en faveur de la loi contre les princes.»

∴

LE XIXe SIÈCLE :

« L'arrêt de la Chambre des mises en accusation nous semble inattaquable. Qu'on relise le manifeste du 16 janvier, et qu'on prenne ensuite la peine de feuilleter nos lois, on avouera qu'il était impossible à des juges soucieux de la légalité d'aboutir à une autre conclusion qu'au non-lieu. »

∴

LE PETIT JOURNAL :

« Aujourd'hui samedi, le Sénat doit se prononcer sur la loi des prétendants.

» Hier vendredi, une ordonnance de non-lieu a été rendue en faveur du prince Napoléon qui a été remis en liberté.

» Y a-t-il une corrélation entre le fait d'hier et la discussion d'aujourd'hui ?

» A-t-on voulu engager le Sénat à ne pas persister dans son refus catégorique de toute loi, en lui montrant que la justice est désarmée contre toute agitation fatale aux intérêts du pays et à la tranquillité publique ?

» Il est probable que le rapprochement sera fait.»

⁂

LE PETIT CAPORAL :

« C'est un camouflet énorme donné par la magistrature au gouvernement et à la Chambre.

» La République a beau menacer la magistrature dans son existence même; l'indépendance est encore en honneur parmi ses membres et continue à faire sa bonne réputation.

» La justice a prononcé, cela ne veut pas dire qu'elle aura raison en dernier ressort. Les républicains nous ont montré comment ils savent se passer de la loi et la violer même quand elle les gêne dans leurs ambitions ou dans leurs rancunes.»

∴

LE CLAIRON :

« Nous ne pouvons, quant à nous, que féliciter les juges qui ont rendu la décision d'hier, de la fermeté et de l'indépendance qu'ils ont montrées en cette occurrence. Le prince Napoléon a été le premier à le reconnaître, car, lorsque Me Georges Lachaud est arrivé à Auteuil, à deux heures trois quarts, pour annoncer la nouvelle à son client, ce dernier lui a dit de suite : « Allons, il y a encore des magistrats en » France.»

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service particulier)

NOUVELLES DIVERSES

La mise en liberté du Prince Napoléon

Paris, 9 février.

Pour rendre l'arrêt relatif au prince Napoléon, la Chambre des mises en accusation s'était adjoint la Chambre des appels de police correctionnelle.

Le prince Napoléon

Le prince Napoléon qui est rentré chez lui, hier soir, à 9 heures, a, paraît-il, l'intention de se rendre incessamment en Angleterre, pour visiter l'ex Impératrice.

On dément le bruit d'après lequel le prince aurait été arrêté de nouveau vers minuit et dirigé sur la frontière belge.

COMBINAISONS MINISTÉRIELLES

Paris, 9 février.

On dit que M. Devès et plusieurs de ses collègues du cabinet se sont rendus ce matin chez le Président de la République pour l'informer qu'ils étaient tous décidés à donner leur démission demain soir si le Sénat repoussait la loi des prétendants.

M. Jules Grévy les a priés, le cas échéant, de conserver leurs portefeuilles jusqu'à la formation du nouveau cabinet, de façon à ne pas donner lieu à une crise ministérielle.

Paris, 9 février.

De grands efforts sont faits en ce moment au Sénat en vue d'amener une transaction entre le gouvernement et la majorité sénatoriale.

Cette transaction serait basée sur le rejet de l'article Ier et l'adoption des articles 2 et 3 du projet Fabre.

S'il se formait au Sénat une majorité sur ce projet transactionnel, on espère que la Chambre, pour éviter un conflit, ratifierait le vote du Sénat.

Dans cette hypothèse, le ministère Fallières n'aurait aucun motif pour se retirer.

En ce qui concerne M. Jules Ferry, il convient de dire qu'il s'est préoccupé de l'éventualité d'une prochaine crise ministérielle et qu'en prévision du cas où le président de la République lui confierait la mission de former le nouveau cabinet, il a fait à l'avance des ouvertures aux différents personnages politiques sur le concours desquels il croit pouvoir compter.

C'est ainsi qu'il a été amené à pressentir M. Léon Say et qu'il s'est assuré l'acception de MM. Waldeck-Rousseau, Raynal et du général Campenon.

Mais ces démarches de M. Jules Ferry ne pouvaient avoir aucun caractère officiel, et on assure même qu'en présence de certains refus, le député des Vosges serait à l'heure actuelle, très hésitant sur la question de savoir s'il pourra ou non réunir la majorité à la Chambre.

Le nouveau cabinet

Paris, 9 février.

Suivant le *Temps*, M. J. Ferry a déclaré à M. Grévy qu'il ne croyait pas possible de s'occuper actuellement de la constitution d'un nouveau cabinet.

M. J. Ferry

M. J. Ferry a longuement conféré hier avec le général Billot.

LES LOIS DE PROSCRIPTION

Paris, 9 février.

La réunion du centre gauche du Sénat a examiné s'il fallait passer à la discussion des articles du projet Fabre.

Elle n'a pris aucune décision à ce sujet. Elle a laissé à tous les membres leur liberté d'action.

La majorité paraît cependant décidée à ordonner le passage à la discussion des articles.

La réunion a examiné ensuite les contre-projets. Elle a rejeté celui adopté par la Chambre.

M. Waddington a proposé alors le contre-projet disant que tout prince faisant acte de prétendant sera condamné au bannissement.

Le jury ou le Sénat appliqueront la peine.

La réunion a examiné si elle devait déposer le contre-projet à l'ouverture des débats, ou le présenter comme une proposition nouvelle après le rejet du projet Fabre.

Après une longue discussion, la décision a été remise à demain.

Il paraît certain actuellement que, contrairement aux conclusions du rapport de M. Allou, le Sénat passera à la discussion des articles afin que tous les contre-projets puissent être discutés.

Paris, 10 février.

Une douzaine de sénateurs appartenant à la gauche se sont réunis dans la soirée chez M. Saliniet. Ils ont décidé de soutenir d'abord l'amendement Marcel Barthe. Puis ils l'ont repoussé, pour soutenir l'amendement Waddington.

La réunion croit au succès de ce dernier amendement, car il sera adopté par la gauche, le centre gauche et une partie de l'Union républicaine.

Paris, 9 février

La gauche républicaine du Sénat, après une longue discussion, a adopté, à l'unanimité moins une voix, la proposition Barbel, qui consiste à reprendre le projet primitif du Gouvernement, avec une *modification* à l'article Ier: laquelle serait ainsi conçue :

« Un décret du président de la République, pris en conseil des ministres, peut enjoindre à tout membre des familles ayant régné en France et dont les actes et les manifestations seraient de nature à compromettre la sûreté de l'Etat, de sortir du pays. »

Le seul changement consiste dans le remplacement du mot « présence », par les mots « actes et manifestations. »

Les projets de loi contre la presse

Paris, 9 février.

Le gouvernement est saisi par la Chambre, de modifications à faire au projet de loi sur la presse, déposé avec le projet de loi d'exception. Un nouveau projet serait ajouté à l'article 2, punissant de la même peine l'affichage public de placards excitant à la rébellion ou au renversement de la République.

M. Grévy

On lit dans le *Voltaire* :

« Hier, dans les couloirs du Palais-Bourbon, on s'entretenait des dispositions d'esprit dans lesquelles se trouvait le président de la République. On démentait le bruit qu'il fut résolu à donner sa démission et on affirmait de bonne source qu'il était non moins résolu à ne pas prendre l'initiative de la dissolution de la Chambre. Il n'a fait, dans la soirée, appeler aucun personnage politique. Il paraît certain qu'il attendra le vote du Sénat avant de fixer son choix.

Un testament politique

Paris, 9 fév.

Le testament politique de M. *Fallières* ne va pas tarder à voir le jour. On parle de croix d'officiers et de chevaliers dans la Légion d'honneur distribuées au personnel de l'administration centrale et préfectorale.

Une interpellation

Le *Figaro* assure que le ministre des travaux publics va être, dans une prochaine séance, très vivement interpellé au sujet de révocations qui auraient eu lieu ces jours ci dans l'administration des chemins de fer de l'Etat.

Le Conseil municipal de Paris

Paris, 9 février.

Le Conseil municipal de Paris a réélu M. Boutellier, président, et a élu MM. Dariot et Desmoulins, vice-présidents.

Tous trois sont autonomistes.

Le canal du Nord

Paris, 9 février.

La commission des voies navigables, après avoir entendu MM. Hérisson et Baïhaut, a adopté le projet relatif à la partie du canal de Lens.

La commission des chemins de fer

Paris, 9 février.

La *Liberté* croit savoir qu'avant de réunir en assemblée plénière la commission des chemins de fer, M. Hérisson entrera en pourparlers avec les compagnies.

M. Tirman

Alger, 9 février.

M. Tirman partira demain pour le département d'Oran, où il doit visiter successivement les principaux centres des deux arrondissements de Mascara et de Mostaganem.

L'absence du gouvernement général durera jusqu'au 21 février.

L'affaire de Montpellier

Paris, 9 février

L'enquête sur les incidents de Montpellier est close.

La responsabilité ne dépasse pas une infraction; la circulaire et les réglements incombent uniquement au général Brincourt.

Le conseil des ministres établira demain une sanction. On croit que le général Brincourt sera déplacé.

Un naufrage en mer

Bordeaux, 9 fév.

Le vapeur Pélican, d'Arcachon s'est perdu corps et biens aux Pêcheries.

Tout l'équipage a été englouti.

La tempête

Bordeaux, 9 fév.

Le trois mâts français *Magellan*, qui avait quitté Pauillac le 7 février, à destination de Nouméa a été obligé de revenir en relâche, avant en treize jambettes de tribord et 4 de bâbord cassées, ainsi que d'autres avaries sérieuses.

L'AFFAIRE SAVARY

Lyon, 9 février.

La Cour d'appel a rendu son arrêt qui confirme le rapport concluant à la nullité de la Société « la Banque de Rhône et Loire. » Il déclare conformément aux conclusions de ce rapport tous les fondateurs et administrateurs solidairement responsables envers la masse des créanciers.

Les administrateurs et les fondateurs sont condamnés à verser entre les mains du syndic trente millions, à titre provisoire.

La réclamation des actionnaires contre les fraudes commises par certains administrateurs ne sera admise que sur la preuve que ces agissements frauduleux sont certains.

Tous les administrateurs seraient alors poursuivis. M. Savary, député, était président du conseil d'administration.

MOUVEMENT ANARCHISTE

Entre socialistes

Paris, 9 février.

La réunion électorale organisée par un groupe de socialistes du vingtième arrondissement, a eu lieu hier.

Ainsi qu'il était à prévoir, tout s'est passé en famille... socialiste, et les candidats, qui, au fond, n'avaient été conviés qu'à venir se faire « écrabouiller, » n'ont pas eu la naïveté de se prêter à cette combinaison par trop naïve. C'est ainsi qu'au début de la séance, lorsqu'on a tiré dans un chapeau le nom des candidats qui devaient être entendus dans leur ordre de sortie, l'absence de MM. Sigismond Lacroix, Cléry et Dumay est constatée.

Le président, M. Rétv, un possibiliste, réclame pour le socialiste Dumay les circonstances atténuantes : « son programme n'est pas encore élaboré.»

Pendant les préliminaires de la réunion et la formation du bureau, une scène de caractère plus violent que fraternel se passait à la porte.

M. Joffrin voulait entrer, et on lui résistait. Force est restée à M. Joffrin, ce qui a permis à la réunion d'assister à une lutte oratoire très mouvementé entre ce dernier et M. Jules Guesde.

Personne n'est mort. Seulement M. Joffrin a eu finalement le dessus, en reprochant à M. Jules Guesde de renier le nom de sa famille, attendu qu'il se présente sous le pseudonyme de Jules Guesde, tandis que les registres de l'état civil l'ont enregistré à sa naissance sous la dénomination de Mathieu Bazile.

L'affaire Biet

Lyon, 9 février.

On se rappelle l'affaire de cet individu soupçonné d'avoir fourni la matière explosible aux auteurs des attentats de Bellecour et du bureau de recrutement.

A la suite d'une enquête et de perquisitions minutieuses, il resta seulement établi que l'inculpé se livrait à la fabrication et au transport de la dynamite.

Poursuivis pour ce double délit, Biet, la fille Ruel, sa nièce, et le sieur Colombet avaient été condamnés correctionnellement à des peines diverses et à une série d'amendes tant envers l'Etat qu'envers la régie.

Biet et la fille Ruel ont fait appel de ce jugement.

L'affaire revenait hier devant la quatrième chambre de la cour.

Après l'interrogatoire des prévenus, le président a prononcé le renvoi à huitaine pour les plaidoiries.

Souscriptions anarchistes

L'émotion causée dans le parti révolutionnaire par la condamnation des anarchistes poursuivis devant le tribunal correctionnel de Lyon sous prévention d'affiliation à l'Internationale, ne s'est pas calmée, bien au contraire.

Le Cercle des travailleurs républicains socialistes du troisième arrondissement de Lyon, vient d'émettre à l'unanimité la protestation suivante :

« Le Cercle des travailleurs républicains socialistes du 3e arrondissement proteste énergiquement contre la condamnation prononcée par le tribunal correctionnel de Lyon.

» Ce jugement atteignant des citoyens coupables d'avoir manifesté publiquement leurs opinions, doit soulever toutes les consciences véritablement démocratiques et doit être flétri par tous les citoyens soucieux de la liberté individuelle. »

D'autre part, on a ouvert dans plusieurs journaux des souscriptions pour venir en aide aux familles des détenus. Les amis politiques des compagnons persécutés n'ont pas manqué cette occasion d'affirmer leurs sympathies par des signatures colorées telles que celles ci, par exemple.

« Un anarchiste qui tirerait volontiers les oreilles du juge Jacomet.

» Duval, anarchiste, préfère acheter un revolver pour venger nos amis que de payer son propriétaire.

» Un tanneur qui voudrait tanner la peau de son patron.

» Un pendeur de juge.

» Un fédéré de 1871 qui attend et chauffe ses fers.

» Un concierge qui aide ses locataires à déménager sans payer leur terme.»

On comprend que cette dernière qualification a dû produire un effet pénible sur l'esprit du grand propriétaire qui trône à l'Elysée.

TUNISIE

Tunis, 9 février.

Le *Journal officiel* publie un décret du bey instituant les fonctions de secrétaire général du gouvernement.

Le titulaire de ce nouveau poste est M. Rompard, secrétaire d'ambassade, attaché à la résidence française.

Les attributions du secrétaire général comprennent la direction du personnel des bureaux de l'administration centrale, la garde des archives de l'Etat, la réception et la répartition entre les divers services publics de la correspondance adressée au gouvernement, la promulgation des lois, décrets et règlements, la remise au premier ministre de la correspondance préparée par les divers services publics et enfin l'envoi de cette correspondance à destination.

On autre décret interdit l'introduction en Tunisie des ceps de vigne fruits et légumes frais, afin de préserver du phylloxera les plantations de vignes qui se font en Tunisie. Cette mesure ne s'étend pas aux produits venant de l'Algérie.

Un troisième décret interdit l'importation des armes de guerre. Quant aux armes de luxe et de chasse, elles pourront être importées en vertu d'autorisations spéciales délivrées par le ministre résident. Les indigènes ne pourront acheter des armes qu'avec la permission du ministre résident. Les marchands d'armes de chasse et de luxe seront soumis à des autorisations spéciales et à des formalités particulières.

ETRANGER

Le couronnement du Czar

New-York, 9 février

On assure que Hartmann a déclaré, dans une réunion de socialistes qui a eu lieu à New-York, que le couronnement du Czar n'aurait pas lieu.

M. Gladstone

Madrid, 9 février, 11 h. 30 soir.

Les journaux de Valence annonce que M. Gladstone est attendu dans cette ville.

Le retour de M. Brédif

M. Brédif, ancien contrôleur général des finances égyptiennes par intérim, est de retour à Paris depuis hier, il va, dit on, reprendre ses fonctions de chef de la division de la comptabilité et des fonds au ministère des affaires étrangères.

Signes de guerre

Vienne, 9 fév.

Le gouvernement a décidé la construction du chemin de fer stratégique de Munkacs Stry, qui est dirigé contre la frontière russe.

LE CANAL DU NORD

Nous avons reçu d'un groupe de mariniers du département du Nord, dit la *République française*, une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

« Douai, 25 janvier.

» Depuis plusieurs années, un projet vraiment opportun et sérieux avait été mûrement étudié et acclamé par l'opinion publique : l'ouverture du canal du Nord.

» Chaque jour, nous comptions lire dans vos colonnes le décret qui nous annoncerait cette création, qui intéresse tant les houillères du Pas-de-Calais, du Nord et tout le commerce français. Notre stupéfaction a été grande en apprenant l'ajournement de cette question, qui est reculée pour longtemps, nous le craignons bien.

» Cependant, nous avions lieu d'espérer mieux: les paroles, les promesses, les engagements, ne manquaient ni à la batellerie ni à l'industrie. Mais tout cela est, de nouveau, enfoui dans les cartons, qui ne laissent pas facilement échapper leur proie.

» Tout le monde reconnaît que la lenteur de la navigation de Dorignies à Courchelettes nous crée des frais excessifs et nuit énormément au négoce ; nous avons à subir fatalement, par suite de ce parcours de quatre kilomètres, deux ponts tournants du chemin de fer, passer quatre écluses, solder pilote, remorquage à vapeur, traction de chevaux, heureux si, en payant très largement, nous pouvons arriver à franchir ces 4,000 mètres en huit jours ! Cinq cents mètres par jours ! Et l'on veut avec un pareil système, faire prospérer la marine et lui permettre le transport à bon marché!

» Nous constatons, sans rien prétendre ni espérer aucune amélioration à cet égard. Nous avonerons même que, pour amoindrir les graves inconvénients signalés plus haut, nous n'oserions pas demander l'exhaussement des ponts du chemin de fer à Dorignies et au Mariage. A quoi bon lutter contre les volontés souveraines de l'omnipotente Compagnie du Nord ? Nous n'avons ni son influence, ni son prestige, ni ses millions...

» Veuillez agréer, etc.

» UN GROUPE DE MARINIERS DU NORD. »

Et la *République française* ajoute :

« Les plaintes des mariniers du Nord ne sont que trop justes ; il y a longtemps que le canal devrait être construit. Nous conservons la ferme espérance qu'il sera prochainement voté par la Chambre. C'est une question d'intérêt national. »

Nous ne pouvons que répéter ce que nous avons déjà dit : Ne demandons pas tout à la fois de peur de ne rien obtenir. Ayons d'abord le perfectionnement des voies navigables dans la région, puis nous réclamerons qu'elles soient poussées jusqu'à Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal a consacré toute sa séance d'hier soir au renouvellement des commissions.

Le scrutin pour la nomination du secrétaire a donné les résultats suivants : M. Dhalluin, 15 voix ; M. Moreau, 14; M. Briet, 2; M. Delebois, 1

M. Dhalluin est donc le secrétaire du Conseil, pour la session de février.

Un conseiller de la minorité, M. Pennel-Wattinne a été nommé par 18 voix, membre de la commission des travaux dont sont écartés MM. Degand et Delebois. Cette commission est désormais ainsi composée : MM. Moreau, Pennel-Wattine, Bourgois, Ryo et Renaux.

Les deux membres sortants de la commission des Eaux, MM. Delebois et Degand avaient obtenu, en novembre, le premier 21 voix, le second 19.

Hier, M. Delebois a été réélu par 16 voix. MM. Godefroid et Degand ayant obtenu chacun 15 voix, le premier est nommé avec le bénéfice de l'âge.

M. Louis Cordonnier, le membre de la minorité qui s'est plus particulièrement occupé des eaux potables, a eu 14 voix.

Ces chiffres montrent qu'il s'est enfin formé dans le Conseil une union contre certaines visées trop personnelles. Ils signifient surtout que le traité de gré à gré avec la Société générale des Eaux n'est pas encore conclu.

L'entrée de M. Pennel-Wattinne aux travaux et la composition de la commission d'enquête, nommée dans l'avant-dernière séance, peuvent faire espérer aussi que la lumière se fera, au moins en partie, sur cette branche importante de nos services municipaux.

Ainsi s'accusent peu à peu les résultats de l'arrivée au Conseil de la petite minorité conservatrice.

CONTRIBUTIONS DIRECTES. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

«Mise en recouvrement, pour l'année 1883, des rôles des contributions foncières et des portes et fenêtres des cantons Est et Ouest.

» Le Maire de la ville de Roubaix, donne avis que lesdits rôles, revêtus des formalités prescrites par la loi, sont en recouvrement à partir de ce jour.

» Tout contribuable qui se croira surtaxé adressera au Préfet, dans les trois premiers mois de l'émission des rôles, sa demande en décharge ou réduction. Il y joindra la quittance des termes échus de sa cotisation, sans pouvoir, sous prétexte de réclamation, différer le paiement des termes qui viendront à échoir pendant les trois mois qui suivront la réclamation, et dans lesquels elle devra être jugée définitivement. » (Loi du 21 avril 1832, art.28.)

» Ne sont point assujetties aux droits de timbre les réclamations ayant pour objet une cote moindre de 30 francs.(Idem.)

» Les demandes en remise ou modération pour pertes résultant d'événements extraordinaires, doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent l'événement. — Les demandes en remise ou modération pour chômage de manufactures et usines, et pour inhabitation de maisons, doivent être présentées dans les quinze jours qui suivent l'année ou le dernier trimestre de chômage ou d'inhabitation. (Résumé du 10 mai 1849, art. 15.) »

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES. — M. Mormentyn, vicaire à Dunkerque (Saint-Eloi), est nommé à Roubaix. (Saint-Martin).

M. Masquelier, vicaire de Lille (Saint André), est nommé à Roubaix (Notre-Dame.)

LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'AQUEDUCS, entrepris en ce moment dans la rue Neuve et sur la Grande-Place, empêchent les cars à vapeur de remonter jusqu'à la Bourse. Ils s'arrêtent juste en face de l'entrée de la Bibliothèque publique.

Il en résulte, toutes les vingt minutes, une grande difficulté de circuler, pour les voitures et les piétons, dans cette partie la plus étroite d'une de nos voies les plus fréquentées.

Ne serait-il pas possible d'inviter la sérénissime Compagnie des Tramways à vapeur, de faire stopper les *cars* à l'intersection des rues Neuve et de Lille, en face de l'*Hôtel du Nord* — comme cela s'est fait au printemps dernier — pendant toute la durée des travaux ?

CONCERT. — Voici le programme du concert de bienfaisance que la *Concordia* et l'*Avenir* donneront demain dimanche, à 7 heures et demie du soir, chez Mme veuve Petit, rue de Lannoy :

PREMIÈRE PARTIE. — 1. Les Dragons de Villars, Maillard, harmonie la *Concordia* ; 2. Léonidas, Wathier, id. ; 3. Polka pour piston, par Louis Dassens ; 4. Trois Soldats, mélodie de Faure, Ach. Couthier; 5. Symphonie pour deux violons, par Mesdemoiselles Caroline et Reine Vanderheren; 6. La jolie Fille de Perth, air Concone, par M. Napoléon Liegeois ; 7. Chansonnette comique, par H. Vergote.

DEUXIÈME PARTIE.— 1. Le Pressoir, chœur de Sourillos, l'*Avenir* ; 2 Les Soldats du guet, id. id. ; 3. Air varié pour clarinette, par César Petit ; 4. La Mort du Christ, romance, Ach. Couthier ; 5. Symphonie pour deux violons, par Mesdemoiselles Caroline et Reine Vanderheren ; 6. Kenilworts, par M. Napoléon Liégeois ; 7. Chansonnette comique, par M. H. Vergote.

LA FANFARE DELATTRE organise un grand concert au profit d'un de ses sociétaires, père de famille, malade depuis près de deux ans.

Ce concert aura lieu le 11 mars, à l'Hippodrome.

Nous donnerons ultérieurement les noms des artistes qui prêteront leur concours à cette œuvre de bienfaisance, et nous publierons en même temps le programme.

DEUX MEURTRES. — Jeudi, on a transporté au parquet de Lille, le cadavre d'un enfant, de Lannoy et qui serait mort à la suite des mauvais traitements que ses parents lui auraient fait subir. M. le procureur de la République a ordonné que l'autopsie fut pratiquée.

— Une femme de Croix est accusée d'avoir étouffé son enfant de sept jours. L'autopsie du cadavre sera faite par M. le docteur Bayart.

UN DOIGT ENLEVÉ. — Un ouvrier cardeur de la filature de coton de M. Wibaux-Florin, rue de la Fosse-aux-Chênes, vient d'être victime d'un accident. Il a voulu retirer un morceau de déchet de son métier en marche.

Sa main gauche a été prise entre deux cylindres. Les chairs des cinq doigts ont été arrachées. Le docteur a dû opérer l'amputation de l'index.

Cet ouvrier se nomme Jean Leiding. Il est âgé de 35 ans. Il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

AVIS INTÉRESSANT POUR LE COMMERCE DE ROUBAIX. — M. Suarès Becas, 8, rue Martel à Paris, attend un acheteur tissus et haute nouveauté d'été. — M. Alexander, 28, rue d'Hauteville. Voir M. Peugeot, qui a des ordres en tissus et qui attend un acheteur chilien. — M. Sentenat, 10, rue Cadet. Voir M. Regidor, qui a des ordres en tissus. —M. G. Lagranche, 52, rue des Tournelles, demande échantillons, catalogues et prix-courants de tissus d'ameublement et reçoit tous les jours, de 9 heures à midi. — Une maison de commission demande les fabricants du tissus élastique à côtes pour Jerseys et les fabricants de jacquettes Jerseys. S'adresser au *Courrier* n° 488. — M. Leroy, 42, rue de la Chaussée d'Antin, prendra commission jusqu'au 15 février prochain, de tissus mérinos et cachemire, écrus ou teints, conditions exceptionnelles de bon marché.

Société de secours mutuels des anciens enfants de l'hospice de Roubaix. — Dimanche 11 février, assemblée générale au siège social, rue de l'Epeule, 58.

Les sociétaires qui ne se présenteront pas à cette assemblée seront considérés comme révoqués et n'auront droit à aucune réclamation concernant les versements précédents.

TOURCOING

D'un décret pris récemment par M. le président de la République, sur la proposition de MM. le Préfet du Nord et le Ministre des finances, il résulte que les tableaux 334 du dernier recensement sont ainsi rectifiés :

Population agglomérée	35 604
Population de la banlieue	16.230
Population nominale ou municipale	51 234
Population comptée à part	661
Population totale	51.895

La police de sûreté a fait hier, vendredi, une arrestation importante. Depuis quelque temps, le sieur Louis Destombes, fermier, au hameau l'Epine, s'apercevait qu'on lui volait de temps en temps certaines quantités de pommes de terre mises en magasin, dans une place à côté de la grange.

Il fit part de ses soupçons à la police et celle-ci acquit bientôt la certitude que les soustractions en question, étaient le fait d'un domestique de la maison, engagé depuis dix jours. La quantité volée, 100 k. environ, a été retrouvée presque entière dans la maison de recel où le voleur l'avait portée.

L'agent Clarisse l'a arrêté à son travail. C'est un nommé Edmond Decruenart, âgé de 22 ans, né à Courtrai.

Demain, il sera conduit à Lille, à la disposition de M. le Procureur de la République.

VOL DE POMMES DE TERRE. — Le nommé Edouard Decruenard, âgé de 22 ans, né à Courtral, domestique au service de M. Louis Destombe, fermier à l'Epinette, a été arrêté pour vol de pommes de terre au préjudice de son patron.

Cette arrestation a été faite par l'agent Clarisse.

ACCIDENT. — Charles Pliesae, employé au bureau de l'agence des douanes à Mouscron, se rendait pour son service à l'agence de Tourcoing

Malheureusement son pied glissa sur le trottoir, en face du *Café de Foi*, et Pliesac ne put se relever.

Il fit appeler le docteur Dewyn qui constata une entorse.

On fit venir une voiture de place qui reconduit Pliesac à son domicile à Mouscron.

UN COUP DE REVOLVER. — On nous donne comme certain qu'une jeune fille de dix neuf ans, demeurant aux environs de Tourcoing, s'est tirée un coup de revolver dans la bouche.

UNE RIXE. — Bruno Van Meirhaeghe, journalier et François Evrart, ouvrier sabotier, demeurant l'un et l'autre à Mouveaux étaient hier soir, vers onze heures et demie dans l'estaminet tenu par Pierre Vandeputte.

Après quelques mots échangés un peu vivement, Bruno insulta son camarade. Celui ci en vint bientôt aux voies de fait, si bien que Bruno eut la figure en sang et le pouce de la main droite presque coupé par une morsure.

CONTRAVENTION. — Une contravention a été relevée à la charge de Pierre Vienne, âgé de 53 ans, domestique chez M. Robbe, à la Malcense, pour mauvaise direction de voiture.

ACTE DE PROBITÉ. — César Chatelain, âgé de 45 ans, demeurant rue de la Tossée, employé à la Compagnie des tramways, a trouvé, rue de la Tossée, un porte-monnaie contenant une somme d'argent assez importante, un binocle, un petit bouton blanc et un billet émanant de l'administration communale de Louvain et portant ces deux noms : Brout Romain.

Chatelain, qui est un honnête homme, s'est empressé de porter le porte-monnaie et son contenu au bureau de police.

LILLE

CONFÉRENCE ROYALISTE — Une conférence royaliste devait être faite à Lille, le 21 janvier dernier Des raisons diverses ont obligé de changer la date de cette réunion qui aujourd'hui paraît définitivement fixée au dimanche 4 mars.

Elle aura lieu à l'Hippodrome sous la présidence de M. de Baudry d'Asson.

L'orateur est M. André Barbe.

On lit dans le *Propagateur* :

« Une pièce infâme, l'*Incendiaire ou la cure et l'Archevêché*, — 1828 — qui avait été interdite en 1871 par M. le préfet Séguier, a reparu lundi dernier sur l'affiche du Grand-Théâtre.

» Si cette annonce ne nous avait pas échappé, nous aurions aussitôt protesté contre une pareille infamie.

» C'est déjà trop que le théâtre municipal ait donné lundi une aussi large satisfaction aux communards, heureux de siffler à la fois un archevêque, un préfet, un procureur du roi, un colonel de gendarmerie, etc ; il faut qu'elle ne leur soit pas accordée une seconde fois.

» Nous le demandons au nom de la morale publique odieusement outragée.

» Dans l'*Incendiaire*, en effet, qui est un tissu d'horreurs, on voit, entre autres, un évêque recevant dans une sacristie la confession d'une jeune fille qui va se marier, lui donner pour pénitence d'aller incendier la ferme d'un libre-penseur, — pénitence qu'elle s'empresse d'accomplir.

» Arrivent ensuite dans la même sacristie le futur époux — qui est un ouvrier — et nu riche, venant tous deux demander le billet de confession. Tous deux sont libres-penseurs. Le billet, accordé au riche moyennant finance, est impitoyablement refusé au pauvre.

» On peut juger par là du reste de la pièce, qui, depuis 1871, n'avait plus reparu à Lille, œuvre d'un obscur malfaiteur de lettres qui avait un moment exploité à Paris, au lendemain de 1830, les plus mauvaises passions du public des théâtres du crime.

» Tolérer de pareils outrages à la morale publique, d'aussi coupables excitations à la haine des citoyens les uns envers les autres, n'est-ce pas s'en rendre complice ?

» H. LEFEBVRE. »

On lit dans la *Semaine religieuse* :

« Voici le Bref de Sa Sainteté Léon XIII, en réponse à l'adresse des Catholiques du Nord et du Pas-de-Calais, réunis en Congrès du 22 au 26 novembre 1882 :

« LÉON XIII, PAPE

» Chers Fils, Salut et Bénédiction Apostolique,

» Assurément, Chers Fils, étant, comme vous l'êtes, « animés d'un seul esprit, et travaillant d'un même cœur à répandre la foi de l'Evangile », sous la direction de vos Evêques, et avec un sentiment d'entière adhésion à ce Centre d'unité, c'est à bon droit que vous attribuez à cette concorde de vos volontés et de vos efforts les grandes œuvres que vous avez pu accomplir, au milieu des plus graves difficultés. Nous nous réjouissons et Nous vous félicitons de ce que vous avez reconnu l'approbation de Dieu dans ce bon succès de vos travaux, et de ce que vous avez voulu, en conséquence, redoubler d'ardeur dans vos précédentes entreprises et en former de nouvelles, persévérer toujours dans votre unanime obéissance envers vos Pasteurs, et témoigner votre filial dévouement à ce Siége Apostolique par de tels services et une telle abondance de secours, que votre nom en est devenu célèbre.

» Et, comme vous Nous demandez Nos bénédictions pour le maintien de cette unité parfaite qui règne entre vous, Nous supplions Dieu, de tout cœur et avec instance, non seulement de confirmer ce qu'il a opéré dans vos associations, mais encore de si bien développer en vous l'esprit d'unité, de vous embraser si complètement du feu de la charité, que vous puissiez tout en Celui qui vous fortifie; vous attachant plus étroitement encore à Nous et à vos Evêques, et réalisant le désir qui inspirait à Jesus-Christ cette prière adressée à son Père pour tous ceux qui croiraient en Lui : « Que tous ils soient un, comme vous, ô Père, êtes un en moi et moi en vous, afin qu'eux-mêmes soient un en nous. » Ainsi le monde reconnaîtra que vous êtes les véritables disciples du Sauveur.

» Pour grâce d'une si grande faveur, et en témoignage de Notre paternelle bienveillance, Nous vous accordons très affectueusement la Bénédiction Apostolique à chacun de vous, Chers Fils, et à toutes les associations que vous représentez.

» Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 janvier 1883, de Notre Pontificat l'an cinquième.

» LEON XIII, Pape. »

INSTRUCTION PUBLIQUE. — L'inspecteur d'Académie en résidence à Lille, rappelle au public que par arrêté, en date du 1er février 1883, M. le ministre de l'instruction publique a décidé que désormais le concours des bourses des lycées et collèges aurait lieu chaque année du 1er au 15 mars et du 1er au 15 juin.

Les candidats devront se faire inscrire du 15 au 28 février ou du 15 ou 31 mai, au secrétariat de l'inspection académique à Lille.

LE MYSTÈRE DE LA RUE DE CANTELEU. — Les suppositions vont leur train à propos de la mort étrange de Mme Biète.

Jusqu'ici, rien n'est prouvé de tous les racontars qui ont cours à ce sujet, et la prévention est si faible que le juge d'instruction n'avait nullement ordonné son arrestation. La femme Biète devait être amenée à son cabinet pour subir un simple interrogatoire.

Si l'empoisonnement est démontré, ce sera sans doute une charge considérable contre la malheureuse, mais jusqu'après l'autopsie, rien ne saurait être affirmé.

En attendant, et sans vouloir préjuger en rien le résultat de ce travail, confié à M. Castiaux, nous reproduisons ici, à simple titre de curiosité, les *on dit* qu'a provoqué cette mort étrange :

« Au mois de mai dernier une somme de 6,000 francs était enlevée d'une armoire dans le domicile de M. Six, brigadier de police, rue de Juliers, à Lille, pendant une absence de sa femme, qui tient une boutique d'épicerie.

» On arrêta comme inculpée de ce vol la veuve Lemaire, journalière, qui fut reconnue innocente et bientôt fut relâchée. A différentes reprises, les journaux ont signalé la disparition de cette femme et dernièrement encore on annonçait son passage à Paris, ce qui n'a pas été confirmé.

» La justice a été mise, il y a quelque jours, sur la trace d'une affaire grave et qui tendrait à prouver que la veuve Lemaire s'est réellement rendue coupable du vol dont elle était inculpée.

» La veuve Lemaire avait pour amie une femme Biète, Anne Vamérendonck, habitant la rue de Canteleu ; or, on incline à croire que cette femme aurait enlevé les 6,000 francs à Mme Lemaire, dans le domicile de laquelle elle se rendait souvent ; bien plus, on la soupçonnerait d'avoir fait disparaître la malheureuse en l'assassinant. »

Cette affaire ne saurait tarder à être éclaircie.

P.-S. — L'autopsie de la femme Biète a été faite hier après-midi par M. le docteur Castiaux à l'amphithéâtre de dissection, rue du Moulin de Garance

Le médecin légiste ne déposera son rapport qu'aujourd'hui,

TROIS ENFANTS. — La population lilloise est loin d'être en voie de décroissement.

Il y a quelques semaines, nous signalions le cas d'une brave femme qui, d'un seul coup, donnait à la patrie trois beaux enfants admirablement constitués.

Ce fait vient d'avoir son pendant hier soir.

Une brave femme de la rue de la Digue, déjà mère de deux enfants, vient d'en ajouter trois à sa famille.

La mère et les enfants se portent à ravir.

LE NORD CONTEMPORAIN. — Sommaire. — *Texte* : Causerie, Maurice-Gérard. — Galerie contemporaine, M. Outters, D. L. — Sciences : Le Somnambulisme (suite et fin), Dr Richet. — Littérature : Le Grâne, E. Vermersch ; Le Jour de l'An d'un Vagabond (suite), Albert Glatigny. — Beaux Arts : Le Musée de peinture de Lille (suite), Louis Gonse. — Revue Historique et Pittoresque : Dunkerque, D. L. ; La grosse Horloge à Rouen, Maxime Varin. — Le Nord Contemporain en Belgique, E. L. — Théâtres et Concerts : Le Festival Lamoureux ; Un Mariage artistique. — Variétés : Tableaux de la Flandre contemporaine (II), B. — La Finance.

Photographies : Portrait de M. Outters. — Vue de la grosse Horloge à Rouen. — Vue générale de Dunkerque.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Lille, 10 — *Thermomètre*.—Température à 2 h. + 8° 5/10 *Baromètre*. — 766 baisse 1 mm. (Variable.) *Etat de l'atmosphère*. — Temps pluvieux, ciel couvert.

Vent. — Sud-Sud-Est.

CONSEIL MUNIC